

Deuxième année de suite d'augmentation après 12 ans de diminution

Le nombre de cigarettes taxées vendues au Québec a bondi de 17,2 % en 2010

En deux ans, le volume des ventes a crû de 29,8 %

PIERRE CROTEAU

Une compilation annuelle de Santé Canada vient confirmer un phénomène dont les médias ont peu parlé : les dépanneurs et autres points de vente légaux des produits du tabac ont généralement fait de très bonnes affaires au Québec en 2009 et 2010 avec la vente de cigarettes. Le volume des ventes est passé de 5,87 milliards de cigarettes en 2008 à 6,50 milliards d'unités en 2009 (+10,8 %), puis à 7,62 milliards en 2010 (+17,2 %), pour un gain cumulatif de 29,8 % par rapport à deux ans plus tôt. Il faut remonter à 2004 pour trouver un nombre de cigarettes taxées vendues au Québec qui était supérieur à celui de 2010. Le volume des ventes légales dans la province francophone était en diminution année après année entre 1996 et 2008.

Au Canada dans son ensemble, des tendances similaires sont observables. Après une diminution continue entre 1996 et 2008, le volume des ventes dans le réseau de distribution où les taxes sont perçues a augmenté de 3,9 % en 2009, puis de 10,6 % en 2010, pour s'établir à 31,65 milliards d'unités.

Au Canada comme au Québec, il faut remonter à 1994 pour trouver une année où l'augmentation du volume des ventes de cigarettes taxées était plus forte qu'en 2010. En février 1994, les gouvernements d'Ottawa et de certaines provinces, dont le Québec, avaient rabaisé de moitié le taux de taxation sur les cigarettes, afin de couper radicalement l'herbe sous le pied du marché noir alors florissant. En 2010, les taxes n'ont baissé nulle part et ont augmenté dans certaines juridictions canadiennes.



Michaël Ha, 20 ans, est satisfait de la hausse du marché légal du tabac pour le dépanneur de son père, mais il ajoute que « fumer n'est pas super bon pour la santé ».

Deux ans et plus de recul du marché noir

Rob Cunningham, qui est analyste des politiques de santé publique pour la Société canadienne du cancer à Ottawa, et François Dampousse, du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs, croient que c'est principalement la réduction en volume de la contrebande qui explique la remarquable remontée en 2010 du nombre des cigarettes écoulées dans les points de vente légaux.



Utilisation des groupes de façade

Sa crédibilité étant faible aux yeux du public, des médias et des élus, l'industrie du tabac continue à utiliser des groupes de façade pour faire valoir ses intérêts.

7



Usines amérindiennes poursuivies

Les géants du tabac poursuivent 18 fabricants installés dans des réserves. Ils veulent les forcer à percevoir les taxes et à payer leur part des coûts des soins de santé.

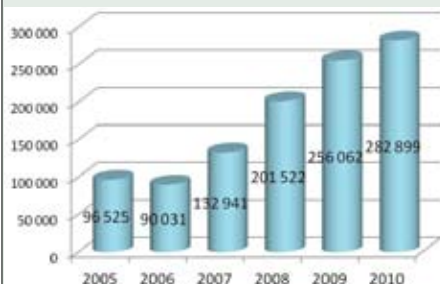
10

SOMMAIRE

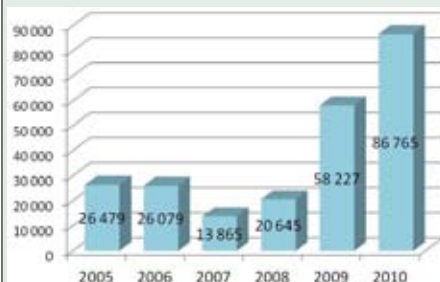
- Cigarettes patriotiques 3
- Stagnation de la prévalence 4
- Rapport de l'OMS sur la pandémie du tabagisme 6
- Impact de la taxation 12
- Cour suprême : Ottawa n'est pas responsable 14

SAISIES DE TABAC DE CONTREBANDE (principaux produits)

Au Québec, par les corps de police
de juridiction québécoise



Nombre de sacs de type Ziploc,
contenant 200 cigarettes

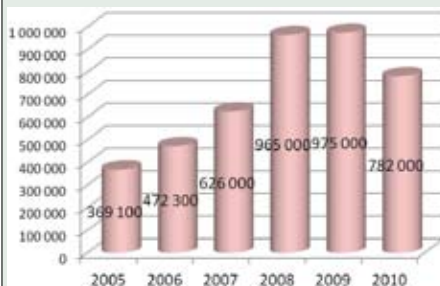


Kilogrammes de tabac en vrac

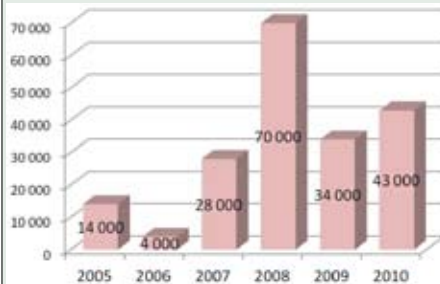
Les années vont d'avril à mars de l'année suivante.

Source: Ministère de la Sécurité publique du Québec

Au Canada, par la Gendarmerie
royale du Canada

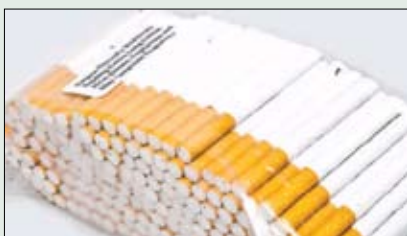


Nombre de sacs ou de cartouches
contenant 200 cigarettes



Kilogrammes de tabac en vrac

Source: Gendarmerie royale du Canada



Les résultats annuels de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) de 2010, sortis le 7 septembre, indiquent que la consommation moyenne des fumeurs québécois n'a pas changé significativement par rapport à 2009. Tant les résultats de l'ESUTC que ceux de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2010, sortis en juin, indiquent une absence de changement significatif en 2010 du taux de tabagisme au Québec.

Étant donné que la population est croissante, la stagnation du taux de tabagisme se traduit par croissance de 4,7 % du nombre de fumeurs (170 000 de plus) au Québec, selon l'ESCC. Cunningham et Damphousse concluent donc que cette sombre nouvelle du côté de la demande ne saurait suffire à expliquer la ruée en 2010 sur les cigarettes taxées. Les deux hommes estiment plutôt que plusieurs fumeurs qui avaient l'habitude de s'approvisionner sur le marché noir sont revenus au marché légal en 2010, même s'ils ont dû payer plus cher leurs achats. Cela devrait en inciter à décrocher à plus long terme. Les deux défenseurs de la santé publique jugent que le **recul de la contrebande** en 2010 est un encouragement pour les pouvoirs publics à continuer leurs efforts contre le marché noir, afin de restaurer l'effet dissuasif de la taxation sur la quantité de tabac consommée et la prévalence du tabagisme.

Dans leurs rapports annuels de 2010, les multinationales British American Tobacco, qui possède Imperial Tobacco Canada (ITC), et Philip Morris International, qui possède Rothmans Benson and Hedges (RBH), ont toutes deux crédité la lutte anticontrabande des gouvernements, et non pas la qualité de leurs produits, pour leur nombre accru de cigarettes vendues toutes taxes comprises en terre canadienne. ITC et RBH sont les deux principaux fournisseurs de nicotine des fumeurs au pays. Dans son rapport financier pour le premier trimestre de 2011, sorti le 21 avril, comme dans plusieurs de ses rapports trimestriels précédents, Philip Morris International parlait de nouveau d'une croissance du volume des ventes au Canada « reflétant principalement l'application plus rigoureuse de mesures pour réduire les ventes en contrebande depuis le milieu de 2009 ».

Au Québec, l'expansion des ventes légales semble s'être poursuivie au

deuxième trimestre de 2011. Florent Gravel, président de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), parle de 7 % de croissance, « principalement en volume », observée auprès de ses membres qui vendent des produits du tabac. L'ADA regroupe environ 9000 propriétaires d'épicerie et commerces de détail dans le monde de l'alimentation au Québec.

L'hiver dernier, l'ADA avait déjà souligné la forte augmentation des ventes de cigarettes au Québec qu'elle a observée en 2010, augmentation qu'elle trouvait particulièrement marquée dans les régions administratives comme l'île de Laval et l'île de Montréal, ainsi que dans la ville de St-Jérôme, où des brigades policières spécialisées, au sein des corps de police locaux, combattaient (et continuent de combattre) les ventes illégales de tabac dans les quartiers.

En 2011, en conséquence du budget 2011-2012 du gouvernement du Québec adopté par l'Assemblée nationale en mars, des agents de police additionnels ont été affectés à temps plein à la lutte contre la revente locale de cigarettes non taxées, notamment à Québec, à Saguenay et à Sherbrooke.

Pendant qu'étaient constituées ou reconstituées les petites équipes spécialisées au sein de corps de police locaux, deux escouades de la Sûreté du Québec, dont l'une active en Montérégie et l'autre dans Lanaudière, ont vu leur effectif augmenté dans le même but.

Tous ces renforts policiers sont présentement à l'œuvre. Les enquêtes locales anticontrabande sont désormais financées par un programme des ministères des Finances, du Revenu et de la Sécurité publique surnommé ACCES, pour *Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines*.

Florent Gravel de l'ADA reproche au gouvernement du Québec de ne pas mieux publiciser les mesures efficaces qu'il prend pour dissuader la contrebande.

Des saisies massives

Il n'y a rien d'étonnant à ce que des fumeurs jadis présents sur le marché noir achètent de nouveau leur tabac dans les épicerie et les dépanneurs, lorsqu'on considère le volume des saisies de produits du tabac non taxés, nettement plus élevé au cours des dernières années. (Voir graphiques à gauche)



Fumer québécois, fumer canadien

Le nationalisme comme argument de vente

Promouvoir des cigarettes « québécoises » ou « canadiennes » contreviendrait à la loi

Les compagnies de tabac se servent du patriotisme québécois et canadien pour vendre leurs produits. Depuis 2005, par exemple, JTI commercialise les *Macdonald Special* au Canada anglais (un paquet rouge orné d'une feuille d'érable) et les *Macdonald Spéciale* au Québec (un paquet bleu embelli d'une fleur de lys). De son côté, la filiale canadienne de Philip Morris International (PMI) vend depuis au moins 15 ans les *Canadian Classics* et, depuis 2008, les *Québec Classique*.

Ces cigarettes bon marché trouvent preneur. Selon les rapports annuels de PMI, les *Québec Classique* gagnent des parts de marché depuis leur introduction. En 2006, selon le magazine *YCM (Your Convenience Manager)* les *Canadian Classics* représentaient 32 % des volumes de ventes de cigarettes économiques dans l'Ouest du pays, 26 % dans les Maritimes et 13 % en Ontario.

« Au Québec, le marketing nationaliste est moins efficace qu'il y a une quarantaine d'années », dit Jean-Charles Chebat, professeur spécialisé en marketing à HEC Montréal. Mais il aurait encore un impact, surtout chez les jeunes.

Au Québec, la Macdonald Spéciale arbore une fleur de lys. Dans le reste du pays, cette marque devient Macdonald Special, avec une feuille d'érable.



Chez Rothmans Benson and Hedges, on vend des Québec Classique dans la province francophone, mais des Canadian Classics dans le reste du pays.

Le nationalisme : un message attirant pour les jeunes

« Le nationalisme est une idée avec un grand contenu idéologique », dit encore M. Chebat. En effet, il renvoie à des thèmes forts, comme l'identité, la fierté et l'appartenance. Or, « les jeunes construisent leur identité, c'est-à-dire qu'ils décident à quelles communautés ils appartiennent; ils sont donc particulièrement sensibles à ce genre de message », estime Pierre Balloffet, également professeur chez HEC Montréal. En d'autres mots, un paquet de cigarettes « québécois » risque de les attirer davantage, même s'ils ne sont pas indépendantistes d'un point de vue politique. « Cela est d'autant plus vrai que les marques sont particulièrement importantes chez les jeunes », ajoute M. Balloffet.

Ce que dit la loi

La *Loi sur le tabac* canadienne prohibe la publicité style de vie, c'est-à-dire « qui associe un produit avec une façon de vivre, [...] l'enthousiasme [...] ou qui évoque une émotion [...] au sujet d'une telle façon de vivre. » Par contre, la Loi n'inclut

pas les emballages dans sa définition de la publicité. En vertu de la *Loi sur le tabac* du Québec, les emballages des produits du tabac sont bel et bien une forme de publicité. Or, « un emballage "nationaliste" associe clairement les cigarettes à l'enthousiasme et aux émotions; il contrevient donc à la Loi », croit Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Selon elle, la tolérance gouvernementale face à ce type de promotion est inacceptable.

« Ces subterfuges nationalistes sont préoccupants, tout comme les couleurs attrayantes des paquets », admet Natacha Joncas Boudrault, attachée de presse d'Yves Bolduc, ministre québécois de la Santé et des Services sociaux. Mais le Ministère n'envisage pour l'instant aucune action additionnelle pour mettre fin à ces stratégies marketing.

« Même si on clarifiait la Loi, il y aura toujours place à l'interprétation; la vraie solution est un emballage neutre », conclut Flory Doucas. La preuve : l'État fédéral a adopté cet été le *Règlement sur l'étiquetage des produits du tabac (cigarettes et petits cigares)*. Celui-ci va modifier l'apparence des paquets (du fait des nouvelles mises en garde illustrées), mais ces derniers pourront tout de même rester... « nationalistes ».

– par Anick Perreault-Labelle



Vendue pas cher et affichant une fleur de lys, la Macdonald Spéciale fait un tabac au Québec. Dans un salon pour dépanneurs, en avril dernier, JTI-Macdonald offrait de la tire sur neige pour faire valoir la « tradition québécoise » de la marque.

Le tabagisme ne recule plus

En 2010, il y avait plus de fumeurs au Québec qu'en 2009 et en 2008, et moins de fumeuses

PIERRE CROTEAU

Au Québec, la proportion de la population de 12 ans et plus qui fume quotidiennement ou occasionnellement la cigarette est passée de 22,5 % à 23,3 % entre 2009 et 2010, selon les résultats de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) de Statistique Canada parus en juin.

Une telle augmentation de 0,8 point entre les deux années n'est pas significative, selon les statisticiens.

Dans une population croissante, une telle **stagnation du taux** du tabagisme actif signifie cependant que l'effectif total des fumeurs a augmenté, et que le nombre de ceux qui sont décédés ou ont rompu avec leur dépendance a été plus que compensé par de nouveaux adeptes et victimes prochaines du tabac fumé.

Une toxicomanie de moins en moins féminine

De 2003 à 2010, la prévalence de l'usage de la cigarette chez les Québécoises de 12 ans et plus est passée de 24,8 % à 20,0 %. Après une diminution du tabagisme féminin si graduelle qu'elle n'a jamais été statistiquement significative sur un intervalle d'un an, le Québec comptait près de 680 000 fumeuses en 2010, le plus bas effectif enregistré depuis 2003, première année où l'ESCC a inclus des questions sur le tabagisme.



En 2010, le Québec comptait 33,5 % de fumeurs parmi les hommes de 20 à 34 ans.



La Colombie-Britannique affiche la plus faible prévalence au pays, avec 17,4 % de fumeurs quotidiens ou occasionnels.

En 2010, comme en 2008, dans tous les groupes d'âge au Québec, les femmes étaient proportionnellement moins nombreuses à fumer que les hommes. En 2009, la prévalence du tabagisme chez les hommes âgés de 35 à 64 ans avait plongé ou semblé plonger légèrement sous la prévalence féminine aux mêmes âges, mais cette parenthèse s'est refermée en 2010.

La proportion de la population québécoise masculine de 12 ans et plus qui fume la cigarette est passée de 27,2 % en 2003 à 26,7 % en 2010. À plus de 890 000 en 2010, les fumeurs québécois de sexe masculin de 12 ans et plus n'ont jamais été aussi nombreux depuis 2003.

Parmi les 20 à 34 ans, la tranche d'âge où la prévalence du tabagisme est la plus forte chez les deux sexes, 22,0 % des femmes et 33,5 % des hommes fumaient quotidiennement ou occasionnellement.

Les fumeurs ailleurs au Canada

Avec 54,4 % des habitants de 12 ans et plus qui fument la cigarette, le Nunavut est le territoire canadien où l'épidémie de tabagisme frappe le plus durement. Les Territoires du Nord-Ouest (41,7 %) et le Yukon (27,9 %) sont aussi gravement touchés.

Au Canada méridional, l'Île-du-Prince-Édouard (23,6 %) et le Québec (23,3 %) traînent significativement de l'arrière par rapport à la moyenne canadienne (20,8 %), alors que l'Ontario (19,3 %), le Manitoba (18,8%) et la Colombie-Britannique (17,4 %) affichent les meilleures performances.

Tabagisme involontaire dans les foyers

Au Québec, 23,2 % des non-fumeurs âgés de 12 à 19 ans ont déclaré en 2010 être exposés à la fumée du tabac à leur domicile. C'est un progrès notable par rapport à 2003 (32,3 %), bien que ce résultat ne soit pas statistiquement différent de celui de 2009 (23,4 %).

Les ménages québécois, comparés à ceux du reste du pays, continuent d'accuser un net retard dans l'évolution des comportements de protection des non-fumeurs: dans l'ensemble du Canada, le tabagisme involontaire au domicile était une condition de vie de 23,4 % des adolescents non fumeurs dès 2003, et il n'y en avait plus que 13,4 % en 2010.

Au Québec, la proportion de la population non fumeuse de 12 à 19 ans exposée à la fumée du tabac à domicile (23,2 %) était en 2010 près de 2,7 fois la proportion observée parmi l'ensemble des personnes non fumeuses de 12 ans

Les adolescents québécois sont deux fois plus exposés à la fumée de leurs parents qu'ailleurs au Canada.



et plus (8,7 %). Chez les non-fumeurs québécois de 20 à 34 ans, seulement 7,8 % déclaraient être exposés à la fumée de tabac à domicile. En 2010, les jeunes adultes non-fumeurs semblaient donc nettement moins nombreux à supporter, de la part d'un conjoint, de colocataires ou de quelqu'un d'autre à leur domicile, ce que les adolescents non-fumeurs subissaient.

Comme chaque année depuis que Statistique Canada pose des questions sur l'usage du tabac dans le cadre de l'ESCC, le nombre des fumeurs involontaires (189 000 personnes) parmi l'ensemble des Québécois âgés de 12 à 19 ans continuait en 2010 de dépasser nettement le nombre des fumeurs dans le même groupe d'âge (147 000 personnes). L'ESCC ne contient cependant pas de données sur l'usage des cigarillos.

Tabagisme involontaire en auto

L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes inclut aussi des questions au sujet de l'exposition à la fumée du tabac à l'intérieur de véhicules au cours du dernier mois.

En 2010, 16,2 % des non-fumeurs québécois âgés de 12 à 19 ans ont rapporté avoir vécu cette situation. C'était 24,4 % en 2003, ce qui témoigne d'une amélioration.

En Colombie-Britannique et en Ontario, durant toute l'année 2010, des lois interdisaient de fumer dans un véhicule avec à bord une personne de moins de 16 ans (moins de 17 ans en Ontario). Ces deux provinces canadiennes sont les seules où les non-fumeurs âgés de 12 à 19 ans qui ont rapporté avoir été exposés à la fumée de tabac dans des véhicules sont significativement moins nombreux (6,8 % et 12,2 %) que dans l'ensemble du pays (13,4 %).

Il serait cependant prématuré de conclure à une relation de cause à effet entre l'existence d'une loi et le traitement réservé par des fumeurs aux non-fumeurs en auto.

Au Nouveau-Brunswick, où les passagers de moins de 19 ans étaient protégés, durant l'ensemble de l'année 2010, par une interdiction de fumer dans le véhicule, l'exposition à la fumée de tabac telle que rapportée par les non-fumeurs de 12 à 19 ans est significativement plus fréquente (22,9 %) que dans l'ensemble du pays.

Avec 18,6 % de sa population non fumeuse de 12 à 19 ans qui a déclaré en 2010 avoir été exposée au cours du dernier mois à de la fumée de tabac dans un véhicule, le Québec présente un taux significativement plus élevé que l'ensemble du Canada. Au Québec, comme en Alberta, les enfants et les adolescents



Presque partout au Canada, il est interdit de fumer avec un enfant dans un véhicule. On ignore avec quel zèle la police applique la loi.

ne sont protégés légalement de la fumée de tabac que là où les adultes le sont aussi. La fréquence du tabagisme involontaire en auto en Alberta n'est cependant pas statistiquement différente de la moyenne canadienne.

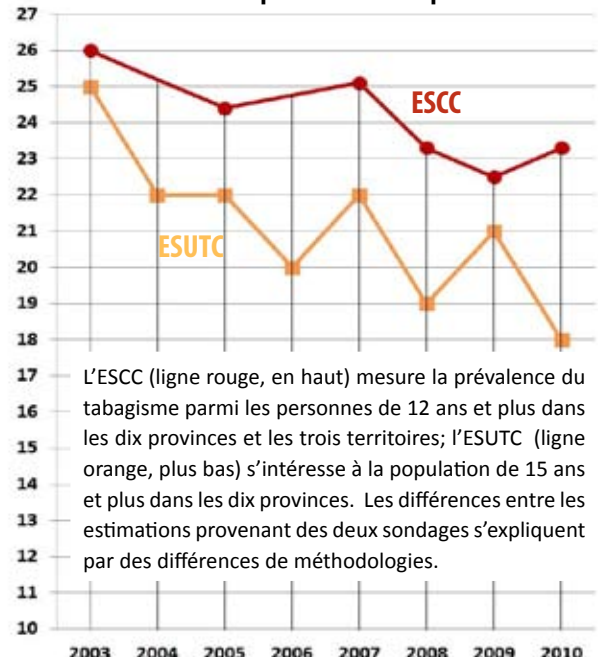
Pour le moment, aucune enquête systématique n'est parue qui permettrait de savoir avec quel zèle la police applique la loi dans les huit provinces où le législateur a voulu protéger contre la fumée du tabac les jeunes qui se trouvent à bord d'automobiles privées.

Aucune évolution dans la consommation moyenne

Les résultats annuels de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) de 2010, sortis le 7 septembre, contrairement à ce qu'indiquaient les résultats de la première partie de l'année 2010, montrent qu'il n'y a eu, entre 2009 et 2010, aucun changement statistiquement significatif du nombre de cigarettes fumées chaque jour par les fumeurs quotidiens, au Canada comme au Québec. En moyenne au pays, cette consommation s'est établie en 2010 à 15,1 cigarettes.

Côté prévalence, l'ESUTC trace le même portrait que l'ESCC : pas de changement. En 2009, 17,5 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus fumaient la cigarette à l'occasion ou chaque jour. La proportion s'est établie à 16,8 % en 2010, ce qui n'est pas un mouvement statistiquement significatif par rapport à 2009, étant donné les marges d'erreur de l'enquête. En revanche, lorsqu'on compare avec les premiers résultats obtenus en 1999, les progrès sont nets, surtout chez les adolescents. Selon l'ESUTC, 28 % des Canadiens et Canadiennes de 15 à 19 ans fumaient la cigarette en 1999, et c'était 12 % en 2010. Dans le sous-groupe des 15 à 17 ans, l'usage de la cigarette a même glissé de 23 % en 1999 à 9 % en 2010, un creux historique selon Santé Canada.

Pourcentage de fumeurs au Québec, de 2003 à 2010, selon deux enquêtes de Statistique Canada



L'OMS encense les mises en garde illustrées contre le tabac

Dans 56 pays, les taxes pèsent plus lourd sur le prix d'un paquet qu'en moyenne au Canada

Des avertissements sanitaires avec illustration imprimés sur les emballages de produits du tabac sont une mesure efficace et très économique pour sensibiliser les fumeurs à la gravité des risques pour la santé de leur comportement. Voilà un message que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a voulu passer à nouveau dans sa 3^e synthèse annuelle sur la pandémie de tabagisme, publiée le 7 juillet.

L'OMS précise que des mises en garde sanitaires illustrées accroissent la probabilité que le fumeur réfléchisse à la possibilité de cesser de fumer et réduise sa consommation. L'organisation basée à Genève souligne que ce genre de mesure a aussi un effet dissuasif auprès des jeunes non-fumeurs, ne coûte pratiquement rien aux pouvoirs publics, et jouit d'un large appui dans la population, y compris chez les fumeurs. L'OMS estime que les images de mise en garde sur les emballages doivent être renouvelées régulièrement pour conserver leur impact.

Fin septembre à l'Organisation des Nations Unies (ONU), à New York, les chefs d'État ont félicité l'Organisation mondiale de la santé pour l'implantation de sa Convention-cadre pour la lutte antitabac. Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, ouvre ici une réunion de l'Assemblée générale portant sur les maladies non transmissibles.

Voir notre reportage dans *Info-tabac* no 90.



Il y a maintenant 42 pays qui exigent l'inclusion d'une photo ou d'un pictogramme dans les mises en garde imprimées sur les paquets de cigarettes. Au moins 29 de ces pays ont un revenu national par habitant moins élevé que le Canada.

Le *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2011* trace un portrait des progrès récents de la lutte antitabac dans l'ensemble du monde, autant sur le front de la débanalisation des produits qu'en matière de protection des non-fumeurs ou d'aide au sevrage des fumeurs. On compte désormais 173 pays souverains qui ont ratifié la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*.

Campagnes médiatiques

Entre janvier 2009 et août 2010, selon le décompte de l'OMS, 71 pays ont utilisé la télévision, la radio ou d'autres médias de masse pour informer leur population des dangers du tabac. Au moins 46 de ces pays ont un revenu national par habitant moins élevé que le Canada.

Dans 48 pays, le but premier des campagnes dans les médias était de faire mieux connaître les dangers du tabagisme actif. L'objectif d'informer des dangers de la fumée secondaire du tabac figurait parmi les visées de 35 pays.

Taxation des cigarettes

Le rapport de l'OMS montre qu'en 2010, il y avait 56 pays dans le monde où la part des taxes dans le prix du paquet de cigarettes était plus élevée qu'au Canada (en moyenne 67 % avec des écarts considérables entre les provinces).

Dans 27 pays, c'est plus de 75 % du prix du paquet qui servait à financer les dépenses publiques, dont souvent les dépenses pour les soins de santé. Israël, la France, la Turquie, le Royaume-Uni et l'Italie figurent parmi ces 27 États qui pratiquent cette fiscalité à la hauteur des recommandations de l'OMS.

La Bulgarie, la Pologne et la Grèce appliquent la taxation la plus dissuasive au monde (autour de 86 % de ce que débourse le fumeur).

La Libye, l'Irak et l'Afghanistan sont les endroits du globe où la cigarette est la moins taxée.



Avec ses nouvelles mises en garde, qui seront sur le marché d'ici juin 2012, le Canada reviendra parmi les meneurs mondiaux dans ce domaine de la lutte antitabac.

L'OMS calcule qu'aux États-Unis, c'est en moyenne 45 % du prix qui va au Trésor public (fédéral et États seulement). Cependant, chez l'Oncle Sam, plus de 400 comtés et 60 municipalités imposent aussi des taxes sur le tabac (voir note 1), selon la *Campaign for Tobacco-Free Kids*, un organisme établi à Washington. Cela fait en sorte qu'un paquet de cigarettes de la marque la plus vendue localement peut coûter plus cher dans les villes de New York et de Chicago qu'à Québec ou à Toronto.

L'argent ne va pas à la prévention

L'OMS déplore que « *malgré les progrès accomplis [...] dans l'imposition de taxes sur le tabac génératrices de revenu, les gouvernements ne financent toujours pas suffisamment [...] la lutte antitabac* ». Le rapport sur l'épidémie de tabagisme précise que « *les gouvernements [de la Terre] perçoivent près de 133 milliards \$US en recettes des impôts indirects sur le tabac mais dépensent moins d'un milliard de dollars* » à prévenir les dégâts. L'OMS croit ce « *déficit (sic) plus évident dans les pays à revenu faible ou moyen* ».

par Pierre Croteau

Note 1: Le but déclaré n'est pas nécessairement de dissuader le tabagisme, mais parfois de financer le ramassage des mégots.

Les groupes paravents : qui paie décide

Le financement des groupes de façade par l'industrie du tabac se perpétue

ANICK PERREAULT-LABELLE

British American Tobacco (BAT) a admis en avril 2011 par la voix de son président, Richard Burrows, avoir conseillé et financé la plus grande association de dépanneurs et de kiosques à journaux en Grande-Bretagne, la National Federation of Retail Newsagents (NFRN). L'objectif ? Aider la NFRN à batailler contre un projet de loi visant à masquer les étalages de cigarettes dans les dépanneurs.

Cela fait une vingtaine d'années que les compagnies de tabac se servent de tierces parties pour défendre leurs causes. « C'est ce que j'appelle du lobbying par procuration, dit Raymond Hudon, professeur au Département de science politique à l'Université Laval. Ces entreprises utilisent des groupes paravents pour faire passer leur message parce qu'elles ne sont plus crédibles auprès de l'opinion publique. » Concrètement, elles créent ou financent des associations de commerçants ou de citoyens dont le discours sur les droits des fumeurs ou la lutte à la contrebande recevra a priori un bon accueil dans le public... tout en servant les intérêts des cigarettiers.

Un autre exemple récent est la création en 2010 de l'Alliance of Australian Retailers (AAR). Son mandat : lutter contre le projet de loi australien qui compte imposer des emballages neutres aux produits du tabac dès 2012. Pour ce faire, l'AAR a créé des publicités léchées, destinées à la télévision et à la radio, dans lesquelles de petits commerçants font valoir que la nouvelle loi leur occasionnera des frais et compliquera leur travail. Or, la chaîne de télévision publique Australian Broadcasting Corporation a dévoilé que l'AAR avait reçu plus de 6 millions \$ CA des filiales australiennes de British American Tobacco, Philip Morris International et Imperial Tobacco. Évidemment, les messages télévisés et radiophoniques de l'AAR ne le mentionnent pas, même si l'information apparaît sur son site Web.

Ces pratiques ne sont pas neuves. Le plus connu des groupes paravents, ou de façade, est sans doute le National Smokers Alliance (NSA). L'American Nonsmokers' Rights

Foundation a dévoilé en 1998 que ce groupe de défense américain des droits des fumeurs avait été fondé par la firme de relations publiques Burson-Marsteller, grâce à un investissement de quelque 4 millions \$ de Philip Morris.

Au Canada, le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac (CCFPT) a investi 2,5 millions \$ en 2004 dans la création de l'organisme Mon choix et des sites Web monchoix.ca et mychoice.ca. Cette organisation et ces sites, actifs jusqu'en 2010, affirmaient officiellement vouloir donner une voix aux fumeurs et les aider à décider s'ils voulaient consommer ou non du tabac. En réalité, ils menaient activement campagne contre les lois pour le contrôle du tabac.

La présence de ces organismes est loin d'être inoffensive. « Le manque de divulgation [...] au sujet de leurs liens avec l'industrie du tabac produit des arguments et des preuves non équilibrés, présentés sans énoncé de conflits d'intérêts », notait l'Organisation mondiale de la santé en 2008 dans une étude sur les interférences des cigarettiers sur le contrôle du tabac (notre traduction).



Le président de BAT, Richard Burrows, a admis que sa compagnie a financé une association de dépanneurs pour s'opposer à une loi britannique antitabac.



Société
canadienne
du cancer

Canadian
Cancer
Society

lundi au vendredi • 8h à 20h

quand vous voulez
en savoir plus
sur le
cancer

information • soutien

www.cancer.ca

1 888 939-3333

Une filiation pas toujours facile à établir

En d'autres mots, ces groupes n'admettent pas toujours qu'ils reçoivent appui et conseils de la part des compagnies de tabac. Par ailleurs, puisqu'il s'agit le plus souvent d'organismes sans but lucratif, rien ne les oblige à dévoiler leurs états financiers. Quant à leur liste de membres, elle n'est pas toujours utile : les cigarettiers n'y apparaissent pas ou ne représentent que des membres parmi d'autres.

Certains indices permettent tout de même de déduire qu'un regroupement de commerçants ou de citoyens est à la solde des compagnies de tabac. On peut soupçonner, par exemple, un petit groupe fondé récemment et comptant peu de membres qui organise des campagnes dispendieuses requérant de gros moyens logistiques. « C'était le cas du *Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes*, ou MATRAC, actif au début des années 1990, dit François Dampousse, directeur du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF). C'était étonnant que des propriétaires de dépanneurs – qui ont déjà des journées très chargées – aient les moyens et l'expertise d'organiser des événements médiatiques importants et sophistiqués au sujet de la contrebande de tabac. » Le journaliste d'enquête André Noël a rapporté dans le quotidien *La Presse* que les dirigeants du CCFPT et du MATRAC s'étaient rencontrés. Mais les cigarettiers ont toujours nié avoir eu une quelconque implication dans le MATRAC.

L'Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA) serait dans une situation semblable. « *Leurs tournées anti contrebande de tabac, menées à travers le Québec, requéraient beaucoup de moyens; je n'ai jamais vu de chèque, mais c'est évident pour moi qu'elles étaient financées par les compagnies de tabac*, dit Florent Gravel, président-directeur général de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. *Nous avons d'ailleurs reproché aux cigarettiers de soutenir uniquement l'AQDA; nous aussi, nous aimerions bénéficier de leurs fonds!* »

L'AQDA a refusé de répondre à nos questions sur ce sujet. D'autres indices suggèrent toutefois que cette association entretient des liens étroits avec l'industrie du tabac. Michel Gadbois est l'actuel président de l'AQDA. Or, au début des



Le « Ralliement pour la liberté de commandite » avait réussi à retarder l'interdiction des commandites du tabac. Contrôlée par Imperial Tobacco, l'équipe de course *Player's* a perdu jusqu'à l'été de 2003.

années 1990, André Noël a rapporté qu'il était un ancien relationniste de Rothmans Benson & Hedges (maintenant propriété de Philip Morris International) et d'Imasco (aujourd'hui Imperial Tobacco Canada). L'AQDA fait aussi partie de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA). Or, « *l'ACDA compte quatre branches régionales dont des présidents et présidentes sont aussi des anciens de l'industrie du tabac* », dit François Dampousse. Bref, le curriculum vitae des dirigeants des groupes « indépendants » peut en dire long sur leurs affiliations.

Un autre indice : le site de l'AQDA comprend une centaine de liens, mais, sur le lot, moins de 20 ne concernent pas le tabac. Enfin, contrairement à ce qu'affirme continuellement l'AQDA, les ventes des cigarettes de contrebande n'augmentent pas. En effet, le budget 2011-2012 du gouvernement du Québec note que « *les efforts de lutte contre le commerce illégal du tabac donnent d'excellents résultats* ». Alors que le nombre de fumeurs a stagné au Québec, les revenus provenant de la taxe sur le tabac ont augmenté de 654 millions \$ en 2008-2009 à 848 millions \$ en 2010-2011. De son côté, le rapport annuel de 2010 de British American Tobacco note que « *les profits au Canada ont été plus élevés, à cause d'une réduction du commerce illicite [et] d'une hausse des prix [entre autres]* » (notre traduction).

Un groupe qui fait affaire avec la même firme de relations publiques que les cigarettiers est une autre indication de ses allégeances possibles. À la fin des années 1990, par exemple, la firme de relations publiques Edelman a orchestré la campagne du « Ralliement pour la liberté de commandite » alors qu'elle comptait des fabricants de cigarettes parmi ses clients. Le Ralliement, qui regroupait environ 250 événements sportifs ou culturels à travers le pays, exigeait que le gouvernement n'interdise pas les commandites du tabac. Leur argument : ils avaient le droit de choisir n'importe quelle entreprise canadienne constituée légalement comme commanditaire. Ces pressions ont entraîné certains délais dans l'adoption et l'application des lois (fédérale et provinciales)

Depuis 2008, l'AQDA et son président, Michel Gadbois, ont mené une campagne à travers le Québec contre le marché noir du tabac.



et certaines dilutions de contenu. Au final, le Canada et le Québec ont néanmoins définitivement interdit les commandes de tabac en 2003.

Les faux groupes paravents

Dans l'univers des groupes de pression, les apparences sont parfois trompeuses. « *Notre discours recoupe partiellement celui de l'industrie du tabac, mais ce n'est pas parce que celle-ci nous finance*, dit Yves Servais, directeur général de l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec. *C'est parce que les cigarettes représentent 30 % des ventes de nos membres, en moyenne* ». Une donnée confirmée par une étude de 2009 de HEC Montréal, le Mouvement des caisses Desjardins et PricewaterhouseCoopers.

De même, l'Union des tenanciers de bars du Québec (UTBQ) s'est battue de 2005 à 2009 contre l'interdiction de fumer dans les bars. Et pourtant, le président de l'UTBQ, Peter Sergakis, jure n'avoir jamais reçu d'argent des cigarettiers, lors d'une entrevue avec *Info-tabac*. Malheureusement, ceci est à peu près impossible à vérifier. On peut toutefois croire que M. Sergakis agit seul, étant donné qu'il s'est impliqué dans bien d'autres combats au fil des 20 dernières années, dont la surtaxe sur les immeubles commerciaux, la baisse du seuil légal d'alcoolémie de .08 à .05, les fonds versés à l'Hippodrome de Montréal, les timbres de la SAQ et le tarif des parcomètres.

François Damphousse ne s'attend pas à voir surgir de sitôt de nouveaux groupes « indépendants » financés par les compagnies de tabac qui s'opposeraient aux emballages neutres ou à l'interdiction de fumer dans les immeubles à logements multiples. « *L'AQDA va simplement continuer son mandat de défendre l'industrie du tabac* », dit-il. Ceci dit, si une nouvelle association apparaît, quelques bonnes questions s'imposeront pour connaître ses allégeances. L'histoire de la lutte contre le tabac regorge d'exemples de groupes paravents qui ont agi pendant des années avant que l'on découvre qui tirait les ficelles.



L'Union des tenanciers de bars du Québec, gérée par Peter Sergakis, s'est longtemps opposée à l'interdiction de fumer dans les bars.

Quoi de neuf ?

au Conseil québécois sur le tabac et la santé

MIXMANIA²

s'associe à *La gang allumée*

Cet automne, *Mixmania*² invitera des milliers d'adolescents qui veulent prévenir et réduire l'usage du tabac au Québec à réaliser un projet de *gang allumée* dans leur milieu.

Pour promouvoir ce concours, des publicités avec Claudia et Tommy, les deux jeunes porte-paroles de la populaire émission de télé-réalité *Mixmania*², seront diffusées à VRAK.TV et sur le Web. Les *gangs allumées* devront se surpasser pour remporter le 1^{er} prix : une représentation privée du concert de *Mixmania*², en février 2012, à leur école ou dans une salle de spectacle de leur communauté. Des prix secondaires seront également offerts aux *gangs allumées* participantes, dont deux séances de vidéoconférence avec le groupe *Mixmania*² et divers articles promotionnels de l'émission.

*Mixmania*², le phénomène médiatique de l'heure auprès des jeunes, est une émission de télévision qui a été diffusée sur les ondes de VRAK.TV au printemps dernier. Elle a réuni huit adolescents désireux de s'initier au monde du *show-business*. Au fil d'arrivée, ces jeunes ont créé un spectacle qui est actuellement présenté en tournée partout au Québec.

« Considérant le taux de tabagisme chez les jeunes (22 %) qui demeure très préoccupant, il est urgent d'augmenter la portée préventive de *La gang allumée* » explique Christine Demers, chef de service de la prévention au CQTS. « En plus d'être un concours emballant pour les jeunes, cette nouvelle association entre *La gang allumée* et *Mixmania*² devrait susciter une augmentation notable du nombre et de la portée des projets de *gang allumée* : c'est l'objectif que l'on s'est fixé. » Tous les détails de cette promotion sont disponibles sur le site lagangallumee.com/mixmania2.

¹ Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008, Institut de la statistique du Québec, p. 184.

Les grands du tabac traînent en justice

18 cigarettiers amérindiens

Les usines et boutiques établies dans des réserves devraient respecter les mêmes lois sur le tabac que les autres, fait valoir Imperial Tobacco Canada

JOE STRIZZI

Les géants de l'industrie du tabac font de l'intimidation. C'est du moins ce que pensent les fabricants et les détaillants dans les réserves des Premières nations qui font face à une poursuite intentée par Imperial Tobacco Canada (ITC), Philip Morris USA et Rothmans, une compagnie possédée par Philip Morris International.

« Nous devons nous soumettre à plus de 200 lois et règlements, affirme Éric Gagnon, porte-parole d'ITC, dans un communiqué de presse. Il n'y a pas de raison que les fabricants de tabac opérant sur les réserves des Premières nations soient traités différemment des fabricants légaux. C'est le motif de cette poursuite. »

« Il est inexplicable que les gouvernements du Canada et de l'Ontario ferment les yeux sur ces activités illégales qui minent les règlements sur le tabac, ajoute M. Gagnon dans le communiqué. C'est pourquoi Imperial Tobacco Canada a décidé de passer à l'action et d'intenter cette poursuite ».

Les procédures judiciaires, annoncées en juin, prévoient l'inclusion de groupes exerçant des activités légales ou illégales sur des réserves à titre de tierces parties défenderesses dans la poursuite de recouvrement du coût des soins de santé dus au tabagisme intentée par le gouvernement de l'Ontario.

« Ils vendent à des enfants, ils vendent sans percevoir de taxes, et ils ne respectent pas les règlements sur la présentation et l'étiquetage des produits du tabac. Puisque le gouvernement ne veut pas assumer cette responsabilité, nous avons décidé d'aller de l'avant », déclare M. Gagnon dans son communiqué.

« Ces fabricants produisent et vendent des produits du tabac en Ontario et c'est pourquoi ils doivent comparaître aux côtés des fabricants de tabac canadiens et répondre aux allégations formulées par le gouvernement de l'Ontario contre les compagnies de tabac. Ils comptent actuellement pour plus d'un tiers du volume de cigarettes vendues en Ontario », lit-on plus loin.

Parallèlement, à cause de l'implication de fabricants amérindiens dans le marché noir du tabac, les géants de l'industrie ont entamé des poursuites de plusieurs milliards \$ contre 18 cigarettiers opérant sur les réserves. Jacobs Tobacco Company d'Akwesasne, Tyendinaga Mohawk Tobacco Products et Rice Mohawk Industries de Kahnawake sont parmi ces fabricants.

La poursuite initiale

En septembre 2009, le gouvernement de l'Ontario annonçait qu'il réclamait 50 milliards \$ de dommages des trois grands cigarettiers canadiens: Imperial Tobacco Canada, JTI-Macdonald et



Éric Gagnon, porte-parole d'ITC

Rothmans Benson and Hedges, et leurs sociétés apparentées.

« L'Ontario fait un pas de plus vers le recouvrement des sommes dépensées par les contribuables pour combattre les maladies liées au tabac », affirmait alors le procureur général Chris Bentley.

Cette somme de 50 milliards \$ représente ce que la province a dû verser depuis plus d'un demi-siècle pour fournir les soins de santé aux personnes atteintes de maladies liées à la consommation du tabac. M. Bentley précisait que cette somme devrait être justifiée en cour, mais qu'elle reflétait bien les estimations provinciales des coûts assumés depuis 1955.

L'Ontario a fondé le cadre des procédures judiciaires sur une loi adoptée en 2009. En effet, la Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac donne à la province le pouvoir d'intenter des poursuites contre l'ensemble de l'industrie pour recouvrer les dépenses déjà effectuées et celles à venir associées à ces soins de santé. Elle établit également une méthode pour déterminer les coûts liés aux maladies causées par le tabagisme, et les répartir en fonction de la part de marché des fabricants.



Le gouvernement estime que le coût des soins de santé associés à ces maladies en Ontario s'élève à plus de 1,6 milliard \$ par an.

Les réactions des groupes autochtones

« Nous sommes prêts à nous battre, a déclaré Shawn Brant, copropriétaire de la tabagie Two Hawks de Tyendinaga, dans une entrevue accordée au *National Post*. C'est un retour à l'âge de pierre. S'ils veulent se battre sur les routes, nous nous battons sur les routes. S'ils veulent aller en cour, nous irons en cour... Les Premières nations font valoir leur droit de mettre sur le marché une ressource ancestrale. »

Selon lui, l'industrie du tabac a amélioré le niveau de vie sur les réserves, et, de plus, le gouvernement et la police reconnaissent l'importance historique du tabac pour la culture autochtone.

Également visé par la poursuite, le président de Rainbow Tobacco à Kahnawake, Robbie Dickson, a déclaré que tous les fabricants poursuivis devraient se liguer pour lutter ensemble contre les géants de l'industrie. « Je n'en croyais pas mes oreilles. Ce n'est qu'une nouvelle tentative de leur part pour nous obliger à fermer nos portes, a-t-il ajouté. Ils veulent nous garder en cour et nous voir dépenser tout notre argent en frais d'avocats, ils veulent provoquer la faillite de tous les fabricants autochtones du Canada afin de conserver leur part de marché. »

Il faut souligner que Rainbow Tobacco se bat actuellement devant les tribunaux contre le gouvernement de l'Alberta qui répond à des accusations liées à la saisie de millions de cigarettes.

Poursuite en justice ou écran de fumée ?

« J'ai des doutes quant aux motifs de l'industrie du tabac, remarque François Damphousse, directeur du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs et observateur de longue date du commerce illicite du tabac au Canada. Que comptent gagner les grandes compagnies en compensation de la contrebande alimentée par les 18 manufacturiers amérindiens ? Comment comptent-elles toucher l'argent ? Vientront-elles simplement dans les réserves pour l'exiger ? Si la Gendarmerie royale



Environ 60 usines de cigarettes sont établies dans quelques réserves amérindiennes, plusieurs d'entre elles étant hautement productives.

du Canada n'entre pas dans les réserves pour éviter des affrontements, comment prévoient-elles procéder ? »

Une demande d'entrevue adressée au porte-parole d'Imperial Tobacco Canada Éric Gagnon pour lui poser cette question est restée sans réponse.

Concernant l'inclusion des cigarettiers amérindiens comme tierces parties défenderesses dans les affaires du recouvrement du coût des soins de santé, M. Damphousse soupçonne que la manœuvre judiciaire est un nouveau stratagème des géants de l'industrie visant à détourner l'attention de leur culpabilité, et il tient à rappeler que « la raison pour laquelle des gouvernements provinciaux [comme celui de l'Ontario] poursuivent l'industrie, c'est parce qu'elle a dissimulé des faits et des preuves depuis 60 ans. Les conséquences de ce comportement sont des maladies, des décès prématurés et des coûts additionnels pour le système de santé. Il est clair que les cigarettiers autochtones ne respectent pas les lois fiscales et de santé publique, et je partage sur ce point

précis l'opinion de M. Gagnon, mais les manufacturiers amérindiens sont des acteurs récents du drame, alors la part de leur responsabilité serait minime, par comparaison ».

Le cigarettier mohawk Robbie Dickson a aussi des avis très tranchés.

« Je viens d'une nation souveraine qui dispose de traités remontant à des centaines d'années, et c'est pourquoi je ne m'en inquiète pas trop, a-t-il déclaré aux médias. Le fait est que les géants de l'industrie du tabac essayent de nous impliquer, à titre de tierces parties défenderesses, dans des accusations de conspiration, d'infraction à la Loi sur la concurrence, d'infraction à la Loi sur la protection du consommateur, de manquement à l'obligation d'avertir des effets nocifs du tabagisme, et de fausses déclarations qui remontent aux années 1950 et 1960. Je suis en affaires depuis 2004 seulement et mon entreprise respecte à la lettre la réglementation fédérale. Par conséquent, je ne vois pas quel rôle nous pouvons jouer dans ce dossier. »



Un 7^e rendez-vous pancanadien contre le tabac

Ultime rappel. À Toronto, du 1^{er} au 3 novembre, le Conseil canadien pour le contrôle du tabac sera l'hôte d'une 7^e Conférence nationale sur le tabagisme ou la santé où se rencontreront des chercheurs, des militants et des responsables de la santé publique de tout le pays.

Des renseignements sont disponibles à www.ncth.ca. La dernière conférence de ce genre avait lieu à Montréal en novembre 2009 et a réuni plus de 500 personnes, malgré les énergies alors mobilisées dans le monde de la santé publique contre l'épidémie de grippe A (H1N1).



Hausser la taxation du tabac augmente nettement le nombre des non-fumeurs

Une autre analyse économétrique le reconfirme pour plusieurs segments de la population

PIERRE CROTEAU

« **L**a taxe sur les cigarettes inefficace. Jeunes et plus riches s'en fichent », a titré et sous-titré le *Journal de Montréal* du 14 juillet. D'autres médias au pays ont pris un ton presque aussi pessimiste.

Avec du tape-à-l'œil et de malheureux sous-entendus dans leurs déclarations à la presse, des chercheurs peuvent obtenir dans les médias des manchettes qui attirent l'attention du public tout en laissant croire presque exactement le contraire de ce que leur recherche prouve.

Dans un article publié dans une revue spécialisée le 16 mai et dont la parution a été signalée à la presse par un communiqué émis le 13 juillet, Sunday Azagba et Mesbah Sharaf, deux candidats au doctorat en économie à l'Université Concordia, à Montréal, estiment qu'une hausse de 10 % des taxes sur les cigarettes, toutes choses étant égales par ailleurs, entraîne à elle seule une diminution de 2,3 % du nombre de fumeurs dans l'ensemble de la population canadienne.



Depuis 1998, les hausses de taxes à elles seules ont poussé des centaines de milliers de Canadiens à écraser, ce que confirment les chercheurs Azagba et Sharaf.



Une taxation élevée du tabac pousse davantage les personnes à faible revenu à renoncer au tabagisme.

Elles ont alors plus d'argent pour leurs besoins essentiels.

Cela sans compter l'amélioration de leur santé.



Un tel impact surpasse en efficacité celui mesuré en moyenne dans les autres pays riches ou par des études similaires, remarque l'économiste Frank J. Chaloupka de l'Université de l'Illinois à Chicago, un chercheur de renommée internationale en matière de taxation du tabac, qu'*Info-tabac* a interrogé. Concrètement, le constat des deux chercheurs de Concordia signifie que le Canada a hérité d'environ 140 000 **non-fumeurs** de plus pour chaque hausse moyenne de 10 % des taxes sur les cigarettes durant la période étudiée (1998 à 2008), remarque Flory Doucas de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Azagba et Sharaf qualifient pourtant ce résultat de « modeste », sans s'en justifier.

Remarquant aussi que les calculs des deux économistes indiquaient une très grande sensibilité des personnes de 12 à 24 ans au prix du paquet, le professeur Chaloupka, aux yeux de qui le traitement économétrique des données effectué par les deux auteurs semble correct, a trouvé leur interprétation générale des résultats « déroutante », au point de se demander dans son courriel si les deux économistes de Concordia étaient plus motivés par leur opinion personnelle sur la taxation et le tabagisme que par un désir de contribuer vraiment à l'avancement des connaissances. D'autres spécialistes de l'économie de la santé qu'*Info-tabac* a consultés ont aussi exprimé un malaise.

Dans leur article et dans le communiqué de l'Université Concordia intitulé « *Des taxes accrues comme stratégie an-*

titabac : un écran de fumée », les deux doctorants mettent surtout en évidence ce qu'ils n'ont pas observé. Lorsqu'on considère l'âge isolément des autres variables comme le revenu du ménage, la scolarité ou le sexe de l'individu, il n'y aurait pas, concluent Azagba et Sharaf, de relation statistiquement significative entre l'augmentation des taxes sur les cigarettes et la prévalence du tabagisme chez les **personnes de 25 à 44 ans**. Ce résultat contredit ceux des autres études économétriques réalisées sur ce sujet jusqu'à présent.

En revanche, les deux chercheurs de Concordia, comme d'autres économistes avant eux, ont notamment observé que les personnes **peu scolarisées** avaient davantage tendance que les plus scolarisées à cesser de fumer ou à ne pas commencer à fumer, quand les taxes sur les cigarettes augmentaient. La réaction au frein fiscal antitabac était également plus forte chez les personnes appartenant à des **ménages pauvres** et de la **classe moyenne** que chez les individus vivant au sein de ménages riches. Les **hommes** étaient également plus sensibles aux variations de la taxation des cigarettes que les femmes.

Les données sur le tabagisme utilisées par les deux chercheurs provenaient de l'*Enquête nationale sur la santé de la population* (ENSP) de Statistique Canada, et ont été croisées avec des données fiscales provenant des provinces et du fédéral.



L'économiste Frank J. Chaloupka a trouvé « déroutantes » certaines interprétations des deux chercheurs de Concordia.

Moins de tabagisme, moins d'inégalités

Certes, les personnes de 25 à 44 ans sont très nombreuses parmi les fumeurs, comme le remarquent Azagba et Sharaf. Les hommes, les gens peu scolarisés, les pauvres et la classe moyenne sont cependant eux aussi fortement représentés dans les rangs des fumeurs, et cela finit par faire bien des personnes de 25 à 44 ans qui réagissent significativement aux variations de prix du tabac.

Cynthia Callard, la directrice exécutive de Médecins pour un Canada sans fumée, s'est réjouie que l'étude des deux économistes de Concordia révèle que c'est particulièrement chez les gagne-petit, par comparaison aux riches, que les taxes sur les cigarettes ont aidé récemment à prévenir l'acquisition de la dépendance au tabac ou à favoriser le décrochage. Une telle aide à la réduction du taux de tabagisme dans une tranche de la population où celui-ci demeure élevé a donc contribué à **réduire les inégalités sociales** en matière de santé, note Mme Callard.

Amateurisme

L'étude des deux doctorants de Concordia sur la réaction plus ou moins grande aux taxes ne dit pas un mot de la contrebande au Canada, ce que déplore l'économiste David Boisclair, qui travaille comme consultant en politiques de santé publique, à Montréal.

Boisclair, de même que l'économiste Emmanuel Guindon, chercheur à l'Université de Waterloo, en Ontario, ont remarqué qu'Azagba et Sharaf présentent comme une trouvaille le fait que la réaction à la taxation du tabac diffère d'intensité selon les segments de la population examinés, alors que ce constat n'est plus nouveau depuis longtemps aux yeux des gens qui connaissent le sujet.

Certains détails font cependant craindre que les deux économistes de Concordia ne sont pas encore du nombre et jouent aux savants. Par exemple, en voulant critiquer les études qui mesurent l'effet des taxes sur le nombre de cigarettes consommées, Azagba et Sharaf, comme s'ils n'avaient pas lu les auteurs qu'ils citent, confondent à deux reprises la nicotine extraite d'une cigarette par un fumeur et la cotinine qu'on trouve dans son urine. Plus loin, les deux chercheurs de Montréal écrivent que la *Municipal Act* de 2001 confère aux municipalités le pouvoir de protéger les non-fumeurs dans les lieux publics « au Canada », alors que la législation en question est une loi provinciale en Ontario (voir note 1). L'article d'Azagba et Sharaf affirme que des études (l'une par l'un d'eux et l'autre par deux de leurs professeurs à l'Université Concordia) ont estimé comme négligeable l'influence des mises en garde sanitaires illustrées sur les paquets de cigarettes au Canada. Plusieurs études ont pourtant démontré le contraire, mais il n'en est fait aucune mention.

La recherche économétrique a amplement démontré le lien entre le prix élevé du tabac et la réduction du tabagisme.



Le tabagisme juvénile est clairement influencé par le prix des cigarettes.

L'article d'Azagba et Sharaf est paru dans l'*International Journal of Environmental Research and Public Health* (IJERPH), une publication en ligne lancée en 2004. Suivant une nouvelle tendance à l'ère d'Internet, cette revue est entièrement financée par des frais de 1000 francs suisses (environ 1300 \$C) facturés à ceux qui veulent y publier un article, plutôt que financée, selon l'antique tradition des revues scientifiques, par des abonnements à des institutions de recherche ou d'enseignement et des ventes à la pièce d'articles aux lecteurs. Les articles, qui peuvent tout de même être excellents, sont publiés sur le site de l'IJERPH après une prétendue révision par des pairs.

Note 1: Au Québec, cette délégation de pouvoir a commencé en 1986 avec la *Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics* (loi Lincoln).

Prévalence du tabagisme des personnes de 12 ans et plus, selon le revenu annuel du ménage, Canada 2008

Moins de 20 000 \$	31 %
20 000 à 39 999 \$	26 %
40 000 à 59 999 \$	24 %
60 000 à 79 999 \$	22 %
80 000 \$ et plus	17 %
Moyenne	21,4 %

Source : Médecins pour un Canada sans fumée, d'après des données de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*



Arrêt unanime de la Cour suprême du Canada

Les cigarettiers ne peuvent plus rejeter sur Ottawa le blâme pour leurs agissements

Les contribuables canadiens n'auront pas à participer, par le biais de leurs taxes, cotisations et impôts fédéraux, au paiement de dommages et intérêts que des gouvernements provinciaux et des collectifs de victimes du tabac réclament à l'industrie du tabac et finiront peut-être par obtenir. Dans un arrêt unanime rendu le 29 juillet, les neuf juges de la Cour suprême du Canada ont définitivement mis le gouvernement fédéral hors de cause en tant que partie défenderesse dans ces affaires.

Étant donné la décision sans appel de la Cour suprême, les compagnies de tabac, aidées par les multinationales qui possèdent les trois plus grosses d'entre elles, devront désormais se défendre seules dans des affaires judiciaires où des centaines de milliards de dollars canadiens leur sont réclamés conjointement, surtout en rapport avec le recouvrement des coûts des soins de santé que les gouvernements provinciaux ont dû déboursier à cause des personnes rendues malades par l'usage du tabac.

Les reproches adressés par les demandeurs à l'industrie du tabac ne sont pas seulement d'avoir vendu et de vendre des produits nocifs pour la santé et qui créent de la dépendance, mais de savoir tout cela depuis plusieurs décennies, d'avoir omis d'en avertir par elle-même les consommateurs, et d'avoir agi au contraire pour dissimuler les tristes faits (en allant jusqu'à détruire des preuves) et retarder au maximum la prise de conscience du grand public.

Avant le jugement du 29 juillet, Imperial Tobacco Canada (ITC), Rothmans Benson and Hedges (RBH) et JTI-Macdonald (JTI-Mac), les trois principaux cigarettiers au pays, tentaient depuis 2007 (dès 2004 dans le cas d'ITC) de faire déclarer le gouvernement d'Ottawa responsable de leurs propres pratiques, entre autres parce que ce dernier leur aurait prétendument fait certaines déclarations inexactes sur les dangers sanitaires du tabac. Un tribunal de première instance avait rejeté toutes les prétentions de l'industrie, puis la Cour d'appel de la Colombie-Britannique les avait accueillies en partie, d'où l'appel du Procureur général du Canada, et l'appel parallèle des grands cigarettiers, devant la Cour suprême du



La politique du gouvernement canadien vise la protection de la santé publique et celui-ci n'est donc pas responsable des maladies liées au tabac, a statué grosso modo la Cour suprême du Canada.

pays. Grosso modo, l'arrêt de la Cour rédigé par la juge en chef Beverley McLachlin établit que la « *politique générale du gouvernement* » visait de façon trop évidente la protection de la santé publique et la diminution des dommages sanitaires du tabagisme pour que les cigarettiers puissent dénoncer une négligence ou un défaut de mise en garde de la part du gouvernement qui les aurait induits en erreur au point qu'ils puissent prétendre avoir agi comme ils ont agi. Le jugement rejette systématiquement tous les arguments d'ITC, de RBH et de JTI-Mac.

C'est depuis 1998 que **tous les fournisseurs de produits du tabac** en Colombie-Britannique sont poursuivis en justice par le gouvernement de cette province. À la réclamation de dédommagements du gouvernement de Victoria s'en sont ajoutées plusieurs autres, qui sont elles aussi toujours pendantes. Il y a d'abord, depuis 2003, celle présentée à ITC en particulier par un collectif de victimes des cigarettes « légères » et « douces » en Colombie-Britannique (cause Knight). Il y a ensuite, depuis 2005, les réclamations présentées à la triade ITC, RBH et JTI-Mac par deux collectifs de victimes au Québec (causes Létourneau et CQTS). Viennent enfin les réclamations de quatre gouvernements canadiens qui ont imité la Colombie-Britannique en demandant des comptes à l'ensemble de l'industrie. Il s'agit du Nouveau-Brunswick (2008), de l'Ontario (2009), de Terre-Neuve-et-Labrador et du Manitoba (2011). Et la liste promet de s'allonger. Toutes les législatures provinciales, y compris l'Assemblée nationale au Québec, ont adopté depuis 2001 des lois pour faciliter des poursuites à venir et dont seulement cinq sont maintenant lancées. – **par Pierre Croteau**



Ensemble, vers un monde en meilleure santéSM

Recours collectifs québécois contre l'industrie

Le procès est reporté d'octobre à mars

Le 10 août, dans un jugement sur le déroulement d'un procès à se tenir bientôt devant lui, l'honorable Brian Riordan de la Cour supérieure du Québec a accueilli favorablement une demande de report du début des audiences présentée par les avocats d'Imperial Tobacco Canada (ITC), Rothmans Benson and Hedges (RBH) et JTI-Macdonald (JTI-Mac).

La triade de cigarettiers se voit réclamer une compensation et un dédommagement dissuasif d'un minimum de 22 milliards \$ par deux groupes de victimes de l'industrie du tabac au Québec. Un premier groupe (Létourneau) se compose d'environ 2 millions de personnes qui étaient dépendantes du tabac en 1998 et qui dans certains cas le sont encore. Quant au second (CQTS et Jean-Yves Blais), il comprend 90 000 fumeurs et ex-fumeurs atteints de cancer du poumon, du larynx ou de la gorge, ou d'emphysème. (Voir le reportage du numéro 87 d'*Info-tabac* sur cette saga judiciaire commencée en 1998.)

Aux yeux du juge Riordan, le report est principalement justifié par un retard constaté d'environ trois mois du gouvernement fédéral canadien à produire certains rapports d'experts et autres documents sur lesquels le cartel de cigarettiers comptait pour organiser sa défense devant le tribunal à partir d'octobre. - P.C.

Le recours collectif du Conseil québécois sur le tabac et la santé défendra entre autres les laryngectomisés.



L'ETADJES sonde les jeunes avec des questionnaires remplis en classe.

Influence des amis

Un élève du secondaire au Québec dont seulement quelques amis fument a 6,19 fois plus de chances d'être non fumeur qu'un élève dont la plupart ou tous les amis fument. Et si aucun de ses amis ne fume, ses chances d'être non fumeur sont 44,63 fois plus grandes que l'élève dont la plupart ou tous les amis fument.

Voilà quelques résultats de calculs effectués par Gaëtane Dubé, Issouf Traoré et Monique Bordeleau de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à partir des données de 2008 de *l'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire* (ETADJES). Les chercheurs ne savent pas dans quelle mesure c'est l'influence des pairs et des amis qui entraîne à fumer ou si les jeunes choisissent leurs amis en fonction de leurs valeurs.

Dubé, Traoré et Bordeleau ont aussi observé que par comparaison avec un élève du secondaire dont un frère ou une sœur fume, ceux dont aucun membre de la fratrie ne fume ont 1,42 fois plus de chances d'être non fumeur. Autre observation, parmi plusieurs: les élèves du secondaire dont l'allocation financière hebdomadaire était de 10 \$ ou moins en 2008 avaient 1,86 fois plus de chances d'être non fumeur que les élèves dont le budget hebdomadaire était de 51 \$ ou plus. Les constats de l'ETADJES, de même que certains articles scientifiques que cette vaste enquête a générés, sont entièrement accessibles en ligne sur le site de l'ISQ.

Rectificatif : six logements et plus

Dans notre 88^e édition, en page 8, nous écrivions que la *Loi sur le tabac* du Québec interdit de fumer dans les aires communes des immeubles de **plus de six logements**. Il aurait fallu lire que la loi québécoise interdit de fumer dans les aires communes des immeubles de **six logements et plus**.

Paquets australiens

Parmi les 173 pays ayant ratifié la *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, l'Australie est à la veille d'être le premier à donner suite à la directive d'application du traité qui prévoit l'imposition d'emballages uniformes et neutres aux produits du tabac, afin de les dénormaliser. Au Parlement australien, le *Tobacco Plain Packaging Bill* et le *Trade Marks Amendment Bill* ont été adoptés par la Chambre des représentants le 24 août dernier et envoyés au Sénat pour adoption. Le second projet de loi vise à bien marquer l'intention gouvernementale de ne pas nuire à l'usage des marques de commerce des autres produits.

Le 31 août, la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Françoise Bertrand, a soumis au Sénat, en guise de mémoire, une lettre de trois pages où elle s'oppose aux deux projets de loi. En plus de faire aux parlementaires australiens une leçon de droit australien, l'organisme québécois prétend que l'emballage neutre va pousser les cigarettiers à baisser leurs prix, ce qui fera augmenter le tabagisme.

Françoise Bertrand a pris la peine de s'opposer au projet de loi instaurant les emballages neutres en Australie. Elle est photographiée ici à Ottawa en 2007, lors d'un forum de l'industrie du tabac sur la contrebande.





Vue d'ensemble de l'INSPQ

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) vient de faire paraître le premier d'une série de trois fascicules offrant une vue d'ensemble sur l'évolution du tabagisme au Québec depuis 1998. Ce premier fascicule s'intéresse en particulier à l'usage de la cigarette chez les élèves du secondaire. Ainsi par exemple, on peut voir que l'âge moyen d'initiation à la cigarette est passé de 12,0 ans en 1998 à 12,7 ans en 2008. L'ouvrage vise à informer les autorités de santé publique et leurs partenaires de l'état de réalisation des objectifs du *Plan québécois de lutte contre le tabagisme* de 2006-2010. Accès au rapport par www.info-tabac.ca/liens89.htm

Le menthol plus accrocheur

Les consommateurs de cigarettes aromatisées au menthol ont plus de difficulté à arrêter de fumer que les autres fumeurs. Leurs chances de réussir sont 9 % inférieures. C'est ce que révèle une étude conduite par une équipe de recherche du New Jersey et parue dans l'édition du 15 août de *l'American Journal of Preventive Medicine*.

Grâce à sa propriété légèrement analgésique lorsqu'il est appliqué sur une muqueuse, le menthol contenu dans la fumée de certaines marques de cigarettes diminue la sensation d'irritation de la gorge éprouvée par certains fumeurs. La sensation seulement.



Dans l'argumentaire de 2009 de la *Loi modifiant la Loi sur le tabac*, c'est-à-dire la loi fédérale canadienne qui a interdit l'ajout de plusieurs aromates (mais pas le menthol) dans certains produits du tabac, Santé Canada rapportait qu'environ 2 % des fumeuses et des fumeurs canadiens consomment des cigarettes mentholées. Selon le *Wall Street Journal*, environ 30 % des cigarettes vendues aux États-Unis sont aromatisées au menthol.

Le cœur féminin est plus fragile

Les fumeuses courent un risque 25 % plus grand que les hommes qui fument d'être frappées par une crise cardiaque au cours de leur vie, selon une méta-analyse publiée dans la revue *The Lancet* du 10 août et qui porte sur 75 recherches auprès d'un total de plus de 2,4 millions de personnes. L'épidémiologue Rachel Huxley de l'Université du Minnesota et son confrère Mark Woodward de l'Université Johns Hopkins de Baltimore au Maryland, qui signent l'article, ne savent pas à quoi attribuer la vulnérabilité relativement plus grande du système cardio-vasculaire féminin au tabac, mais ils suspectent des différences d'ordre biologique. Les deux scientifiques envisagent aussi que cette différence de vulnérabilité pourrait être encore plus grande, puisque la consommation moyenne des fumeuses demeure nettement inférieure à celle des fumeurs presque partout dans le monde.

Info-tabac est publiée avec l'appui de

Santé
et Services sociaux
Québec

Health
Canada

Les vues exprimées dans cette revue ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.

info-tabac.ca
Revue pour un Canada sans fumée

Publiée cinq fois l'an par l'organisme sans but lucratif du même nom, **Info-tabac** est distribuée gratuitement aux médias, parlementaires et groupes de santé du Canada français (principalement au Québec).

La revue est aussi disponible sur www.info-tabac.ca en formats HTML et PDF. Ce site web dispose d'un moteur de recherche couvrant tous nos textes depuis le premier numéro en 1996.

Dépôts légaux : Bibliothèque et archives nationales du Québec ; Bibliothèque et archives Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Imprimé en 6 400 exemplaires sur papier 100 % recyclé par Impart Litho, Victoriaville QC.



Publicité et commandites : Denis Côté, coordonnateur, 514 525-7025 [dcote \(a\) info-tabac.ca](mailto:dcote (a) info-tabac.ca)

Commentaires et suggestions : Pierre Croteau, rédacteur principal, 514 525-7029, [pcroteau \(a\) info-tabac.ca](mailto:pcroteau (a) info-tabac.ca)

Rédacteur principal de la revue soeur pancanadienne *Tobacco Info* : Joe Strizzi, 514 525-7024, [jstrizzi \(a\) tobaccoinfo.ca](mailto:jstrizzi (a) tobaccoinfo.ca)

Révision : Catherine Meilleur

Télécopieur : 514 525-6044

Abonnements : [abonne \(a\) info-tabac.ca](mailto:abonne (a) info-tabac.ca) ou www.info-tabac.ca/abonne.htm



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro sur :

www.info-tabac.ca/liens89.htm

Envoi par Postes-publication
No 40032064

Si non distribuable :

Rapportez les coordonnées du destinataire à **Info-tabac**, bureau 205, 1988 rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7, ou [abonne \(a\) info-tabac.ca](mailto:abonne (a) info-tabac.ca)